

<b>LIEUX DE JUSTICE</b>	
<b>Besoins spécifiques</b>	<b>Exemples de solution</b>
Comprendre le vocabulaire juridique et les conséquences de diverses actions ou inactions.	Permanences juridiques régionales accessibles aux sourds et malentendants.
Prendre rendez-vous avec un avocat ou un conseil juridique.	Texte téléphoné : fax, SMS ou courriel.
Préparer une action en justice ou une défense, possibilité de communiquer avec des avocats et autres conseils (représentants syndicaux, par exemple).	Sourds signeurs : services d'interprètes en LSF, de préférence spécialisés. Malentendants : service de transcripteurs.
Communiquer avec le greffe ou autre service organisateur.	Texte téléphoné : fax SMS ou courriel.
Suivre le déroulement d'une audience, aussi bien pour le prévenu que pour le public (famille et amis étant souvent sourds ou malentendants).	Sourds signeurs : services d'interprètes en LSF, de préférence spécialisés. Malentendants : transcription type vélotypie (un double écran peut être nécessaire, un pour le prévenu, un pour le public). Transmission du son par ondes infrarouges.
Prise en charge des frais supplémentaires d'interprétation ou de transcription.	Obligatoirement par l'autorité qui organise l'audience : État, tribunal de commerce, conseil des prud'hommes, etc.